

Image not found or type unknown



Impots jugements enfant a charge

Par **mimi65**, le **28/04/2010** à **13:26**

Bonjour, rnj'ai un fils de 19 ans qui est en alternance ; ce dernier par soucie de comodité reside a mon domicile 300 jours dans l'anneernsa maman a la garde de mon fils par jugementrna partir du faite qu'il est 19 ans est ce que le jugement fait encors fois ?rnest ce a partir du moment ou il me fait un courrier manuscrit a l'intention des impots je peut le declarer sur ma feuille d'impot ?rnmerci par avance pour la reponse